

NOM DE L'ADULTE :

GROUPE :

Achetez maintenant, payez plus tard



Cahier de l'adulte

Aspects de l'activité	Information
Niveau	Formation générale des adultes – Formation de base diversifiée
Domaine général de formation	Environnement et consommation
Domaine d'apprentissage	Univers social
Programme	Éducation financière
Cours	SCE-5101-1 Consommer des biens et des services
Durée estimée	75 minutes
Description	Dans cette activité, l'apprenant répond à des questions au sujet du service « Achetez maintenant, payez plus tard ». Il dresse ensuite la liste des inconvénients et des avantages, pour le consommateur, d'utiliser ce service lors de ses achats.
Compétence disciplinaire	Prendre position sur un enjeu financier
Enjeu financier	Consommer des biens et des services
Concept	Consommation, Endettement
Savoirs liés à l'enjeu financier	Crédit à la consommation
Précision des savoirs	<ul style="list-style-type: none">— Principale raison d'utiliser le crédit— Admissibilité au crédit— Insolvabilité et obtention du crédit— Conséquences du surendettement
Compétences transversales	<ul style="list-style-type: none">— Exploiter l'information— Exercer son jugement critique
Matériel	<ul style="list-style-type: none">— Connexion Internet— Cahier de l'adulte

AMORCE

Pour débiter cette activité, répondez aux questions suivantes.

1. Connaissez-vous les entreprises Sezzle, PayBright, Flexiti, Afterpay, Affirm ou Klarna? Si oui, quel genre de service offrent-elles?

2. Que savez-vous à propos du service « Achetez maintenant, payez plus tard »?

3. Où ce service est-il offert aux consommateurs?

4. Vrai ou faux?

A. Le service « Achetez maintenant, payez plus tard » est réservé aux achats de plus de 50 \$.

Vrai

Faux

B. Il n'y a pas d'âge minimal pour utiliser un service « Achetez maintenant, payez plus tard ».

Vrai

Faux

C. Les clients des commerçants offrant une option « Achetez maintenant, payez plus tard » dépensent généralement jusqu'à 50 % de plus par transaction.

Vrai

Faux

D. Peu importe l'entreprise qui offre un service « Achetez maintenant, payez plus tard », les conditions d'utilisation sont les mêmes.

Vrai

Faux

E. Le service en ligne « Achetez maintenant, payez plus tard » est très populaire chez les jeunes.

Vrai

Faux

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Étude pilote : Services « Achetez maintenant, payez plus tard » offerts au Canada*, [En ligne], mis à jour le 18 novembre 2021. (Consulté le 2 juin 2023).

EXPLICATION THÉORIQUE

Comment fonctionnent les services « Achetez maintenant, payez plus tard » ?

« Achetez maintenant, payez plus tard » est une solution de paiement qui permet de faire un achat de bien à crédit. Elle permet d'acquérir un bien sur-le-champ et d'étaler les paiements, que l'on appelle parfois des micropaiements, sur une période donnée, qui peut par exemple s'étaler sur des semaines ou des mois. Dans certains cas, il peut s'agir d'un type de contrat de crédit, comme un prêt d'argent ou un contrat de vente à tempérament.

Traditionnellement, ce mode de paiement différé était réservé aux achats de grande valeur, comme des électroménagers, et les consommateurs devaient passer par un processus de demande de crédit assez long en magasin. À présent, il est accessible presque instantanément sur le Web, pour des achats beaucoup moins chers et qui s'inscrivent dans une gamme très large de produits et services, comme des vêtements, des cosmétiques et des divertissements.

De plus en plus de commerces de renommée s'allient avec des entreprises de technologie financière pour offrir ces plans de financement. Ces entreprises comptent sur les commissions versées par les commerçants pour faire un profit, qui correspond le plus souvent à un pourcentage du montant des transactions.

Les principales entreprises de paiement différé sont PayBright, Afterpay et Sezzle. Certaines institutions financières proposent maintenant elles aussi de tels services.

Les offres sont variées et différentes d'un fournisseur et d'un magasin à l'autre, tout comme les conditions et les intérêts. Selon l'entreprise, on peut choisir de lier les paiements mensuels à un compte bancaire, à une carte de débit ou à une carte de crédit.

Selon la plateforme, des pénalités ou des intérêts élevés pourraient être facturés si les échéances de remboursement ne sont pas respectées. D'ailleurs, certaines entreprises rendent disponible un portail ou une application qui permet de rééchelonner les versements ou d'en modifier le montant au besoin.

Quand quelqu'un souscrit ce genre de service, s'il s'agit d'un contrat de crédit, la loi prévoit que l'entreprise doit lui fournir certains renseignements, notamment sur les paiements, leurs échéances, les conditions et les intérêts.

CONSIGNES

5. En consultant les nombreux articles sur le sujet qui sont disponibles en ligne, répondez aux questions suivantes :

A. Quels sont les inconvénients pour le consommateur d'utiliser le service « Achetez maintenant, payez plus tard » lors de ses achats ?



B. Quels sont les avantages pour le consommateur d'utiliser le service « Achetez maintenant, payez plus tard » lors de ses achats ?

À l'aide du corrigé, complétez vos réponses aux questions 1 à 5.



CONCLUSION

6. Quels conseils ou éléments de réflexion donneriez-vous à un ami qui souhaite utiliser une solution « Achetez maintenant, payez plus tard » ?

À l'aide du corrigé, complétez vos réponses à la question 6.



L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR est un organisme du gouvernement du Québec, qui aide les consommateurs à faire des choix éclairés et les informe de leurs droits, de leurs obligations et de leurs recours en cas de problème avec un commerçant. En outre, il intervient auprès des commerçants afin qu'ils respectent leurs obligations envers les consommateurs.

Pour joindre l'Office :



opc.gouv.qc.ca



[officeprotectionconsommateur](https://www.instagram.com/officeprotectionconsommateur)

© Gouvernement du Québec, Office de la protection du consommateur, 2023.

Ce document peut être reproduit et communiqué au public par quelque moyen que ce soit à des fins éducatives ou non commerciales, à condition d'en mentionner la source. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation préalable du [Service de gestion du droit d'auteur](#).

**Office
de la protection
du consommateur**

Québec 

opc.gouv.qc.ca/zone-enseignants